

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

<u>Présents</u>: Mmes DREVARD, FILET-COCHE, KOUSSENS, ODEYER, VERCOUTTER et MM. FAURE, FOUDRAZ, MATHON

<u>Absent ayant donné procuration</u>: Mme BENISTAND ayant donné procuration à M. FILET-COCHE, Mme THOMAS ayant donné procuration à Mme DREVARD, M. BERALDIN ayant donné procuration à Mme KOUSSENS, M. LEITA ayant donné procuration à M. MATHON

<u>Absents excusés</u>: SAVIGNON

Absents: Mmes LE FEE

Secrétaire de séance : Mme ODEYER

Le quorum étant atteint la séance peut se tenir sous la présidence de Mme KOUSSENS, 1ère adjointe.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

Aucune autre remarque formulée.

Approuvé à l'unanimité

LANCEMENT DU MARCHÉCONCOURS SUR ESQUISSE « PROJET ÉCOLE »

Madame la 1ère adjointe expose les faits suivants :

Le concours est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la restructuration et extension de l'école maternelle pour l'aménagement d'un groupe scolaire.

Ce concours est un concours restreint sur esquisse organisé conformément aux dispositions des articles L.2125-1-2°, L.2172-1, R.2162-15 à R.2162-22, R.2162-24, R.2172-2, R.2172-4, R.2172-6 et R.2122-6 du code de la commande publique.

Le concours doit permettre de désigner un ou plusieurs lauréats.

Un marché public de maîtrise d'œuvre sera attribué au lauréat ou à l'un des lauréats du concours à la suite de négociation.

Le programme a pour objet :

- la restructuration-extension de l'école actuelle pour accueillir un groupe scolaire de 5 classes

comprenant un pôle « maternelle », un pôle « élémentaire », un pôle « adultes », un pôle mutualisé (école, garderie, accueil de loisirs), un restaurant scolaire ;

- l'aménagement des espaces extérieurs aux abords : cours, parvis, cheminements aux abords, parkings, hors espace sportif.

Le marché s'échelonne de la façon suivante :

Semaine du 19 septembre	Envoi de l'avis de concours
19 octobre 2023 à 11h30	Date limite de réception des candidatures
du 23 au 25 octobre	Commission technique : analyse des offres
27 octobre 2023	Réunion du jury pour avis sur les candidatures et choix des 3 concurrents
6 novembre 2023	Information des candidats admis à faire une remise d'offre (esquisse)
22 novembre 2023 à 14h00	Réunion, visite du site, présentation du programme, questions/réponses
27 novembre 2023 à 11h30	Date limite des questions/réponses
9 février 2024 à 11h30	Date limite de réception des prestations et propositions
22 février 2024 à 9h00	Réunion du jury pour avis sur les projets et classement
Semaine du 25 février 2024	Négociation avec le lauréat retenu par le maître d'ouvrage
Mars 2024	Attribution du marché et notification du marché de maîtrise d'œuvre

Madame FILET-COCHE demande à Mme DETHES que les dates des commissions techniques et des jurys soient renvoyées aux intéressées. Mme DETHES répond qu'elle fera parvenir la composition des deux instances.

Mme KOUSSENS précise que les personnes qui sont dans le groupe de la commission technique ne sont pas dans le jury.

Mme DETHES et Mme KOUSSENS seront-elles présentes dans les deux instances, accompagnées de Mme THOMAS mais n'auront aucune voix délibérative, elles seront présentes pour répondre aux éventuelles questions soulevées par le Président du jury.

Madame la 1ère adjointe propose au conseil municipal :

- D'approuver le programme de travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle dont l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 2 815 000 € H.T,
- **D'autoriser** l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestation « esquisse » en vue de l'attribution du marché négocié de maitrise d'œuvre,
- De fixer à trois le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de

candidats répondant aux critères de sélection des candidatures,

- De fixer le montant de la prime à 16 890 € pour chacun des trois participants au concours qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues au concours,
- **D'approuver** la prise en charges des vacations et frais de déplacements des membres libéraux du jury,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement du projet,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au concours de maitrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maitrise d'œuvre avec le lauréat,
- **De prendre acte** que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur le budget 2024 et les suivants.

Approuvé à l'unanimité

Solution QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions, Madame la 1^{ère} adjointe lève la séance à 20h25.